

## **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, 19 h , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 23 juin 2017, sous la présidence de Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Alain COQUART, Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Claude MAUROUX à José PANNIER

et Antoinette REGNAULT à Michèle PANNIER ;

Absents excusés : Jean-Marie DARGENT et Eveline DION ;

Absents : Lionel SIMARD et Yoann SIMARD,

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **Rapports annuels du délégataire « eau et assainissement ».**

Messieurs Louis Pérot et Christophe Batistelli de VEOLIA ont présenté les rapports annuels des délégations Eau et Assainissement. Le conseil municipal a pris acte de ces rapports.

### **- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Ont été élus délégués : Michèle Pannier, Francis Ravion et José Pannier ;

ont été élus suppléants : Marc Jacob, Alain Fayolle et Claude Mauroux. Le procès verbal de cette élection a été transmis par courriel à la préfecture et un exemplaire papier sera porté lundi 3 juillet à la sous-préfecture de Provins.

### **Nouvelle convention SFR.**

Il est rappelé que la Commune et SFR ont signé une convention en date du 28 novembre 2007 au terme de laquelle la commune a mis à la disposition de SFR dans les emprises d'un terrain situé dans la parcelle X 203 afin de servir de site d'émission-réception. Cette convention a été conclue pour une durée de douze années, soit jusqu'en 2019.

Madame le Maire expose qu'il convenait dès maintenant de négocier une nouvelle convention afin d'obtenir une augmentation du loyer, (3340 € actuellement).

Le Conseil Municipal :

Vu la nouvelle convention à intervenir entre la commune et SFR et notamment le loyer forfaitaire annuel d'un montant 5000 € HT la première année et augmentant de 2 % par an, proposé par le négociateur de SFR,

Après en avoir délibéré, décide de passer cette nouvelle convention dès que possible et autorise madame le Maire à la signer.

### **Forêt communale.**

La plantation de 6 arbres fruitiers de haute tige en rive de la peupleraie est acceptée par 10 voix pour et 1 voix contre. Des devis seront donc demandés.

### **SDESM : Adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry.**

**Vu** la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33,

**Vu** la délibération n° 2017-27 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

approuve l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry au SDESM

### **Demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire.**

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Considérant l'avis du conseil d'école favorable au retour de la semaine de 4 jours avec les horaires suivants : Lundi/mardi/jeudi/vendredi , 9 h - 12 h / 13h 30 - 16 h 30.

Considérant la faible participation au temps d'activité périscolaire des mercredis (11 h à 12 h) durant l'année 2016/2017, à savoir 2 à 6 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable au retour de la semaine de quatre jours pour l'école Alain Peyrefitte,
- dit qu'une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2017/2018 sera transmise aux services académiques.

### **Repas du 13 juillet**

Le Conseil Municipal établit ainsi le programme du 13 juillet:

A la salle polyvalente

19 h: jeux et divertissement divers pour les enfants

19 h 30: Apéritif et buffet campagnard

à la tombée de la nuit, retraite aux flambeaux, feu d'artifice tiré au stade et soirée dansante à la salle.

La prestation musicale sera assurée par SON'ART et le buffet campagnard fourni par la Boucherie St Laurent de Monsieur Yves Depoissier

Considérant qu'il convient de fixer le montant de la participation au repas,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe cette participation à 5 € par habitant de la commune et à 15 € par adulte extérieur.

### **DM 1 Participation financière pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides**

Vu la délibération du Comité Syndical du 05 février 2014 portant sur la participation financière des communes à l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques et hybrides ainsi que la convention signée avec le SDESM le 04 avril 2014 ,

Considérant qu'il convient de mandater la participation communale s'élevant à 1 000 €, soit 1/10ème du coût des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative n° 1 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
D 2135 : installations générales	1 000,00 €	
D 2041581 : biens mobiliers, matériel		1 000,00 €

### **Informations diverses**

#### **Effectif prévu à la rentrée scolaire.**

Les prévisions par classe sont les suivantes :

maternelle 23 élèves

CP CE1 17 élèves

CE1 CE2 17 élèves

CM 1 CM 2 20 élèves soit un total de 76 élèves

**Défense incendie :** Jusqu'à aujourd'hui, notre commune était défendue en premier intention par le centre d'incendie et de secours de Nogent sur Seine. Une évaluation des délais d'intervention réalisée sur notre commune a mis en avant l'intérêt de mettre à jour la convention et de positionner

le SDIS de Seine et Marne en réponse opérationnelle prioritaire sur notre territoire. Cette disposition est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> juin.

**Défense incendie des Chaises.**

L'assemblée est informée que la demande de subvention au titre de la DETR pour notre projet de défense incendie du hameau des Chaises n'a pas eu de suite favorable. Par lettre en date du 11 mai 2017, madame la sous-préfète nous a informés que les priorités de cette année dans notre arrondissement ont été le développement économique et la construction d'écoles.

**Subvention entretien voirie.**

Une subvention de 3191 € nous est accordée par le Conseil départemental pour l'entretien de notre voirie.

**Taxe additionnelle aux droits de mutation :**

Suite à la répartition votée par le Conseil départemental, notre commune recevra le solde 2016 s'élevant 27 136,97 €.

**Dotation Nationale de Péréquation.**

Par lettre en date du 23 mai, le Préfet de seine et marne a informé la commune du montant de la DNP 2017, soit 14 934 €.

**Salle polyvalente : aménagement de la scène.**

Le Conseil départemental a alloué pour ce projet une subvention du Fonds d'Équipement Rural (FER) d'un montant de 4 207,31 €.

**Cantine scolaire.**

Notre fournisseur de repas ne prévoit pas d'augmentation du prix des repas fournis à notre cantine scolaire.

Le prochain **congrès des maires** est prévu pour le 29 septembre.